

# BONNE RENTRÉE 2020

*Nous avons vécu un début d'année 2020 hors du commun en faisant face à une crise sanitaire sans précédent.  
La population a pris conscience de l'importance du Service Public.*

*En tant que professionnel.le.s de la Petite Enfance, vous avez fait partie des agents prioritaires.*

**CELA DÉMONTRE BIEN L'IMPORTANCE DES MISSIONS QUI VOUS SONT CONFIEES.**



**COVID-19 : LA CGT A VEILLÉ ET EXIGÉ DE L'ADMINISTRATION QUE VOUS EXERCIEZ VOS MISSIONS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS COMPTE-TENU DE LA CRISE**

## PRÉSENCE AUPRÈS DES AGENTS

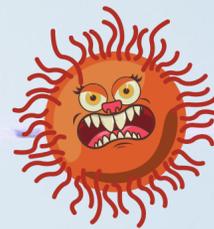
- La CGT a maintenu sa présence auprès de vous sur tous les établissements d'accueil du jeune enfant pendant le confinement et après la reprise du 11 mai.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- La CGT n'a eu de cesse de continuer à défendre vos conditions de travail, en obtenant, notamment, le maintien en ASA des agents, soit pour garde d'enfants de moins de 16 ans, soit pour santé fragile ou ayant une personne vulnérable à domicile.
- La CGT a obtenu que les congés d'avril ne soient pas posés afin que les agents puissent les créditer sur leur CET et en disposer quand ils le souhaitent.

## RETOUR DES BONNES PRATIQUES

- La CGT a toujours revendiqué un professionnel pour 5 enfants quel que soit l'âge.
- Il est déplorable qu'il faille attendre une crise sanitaire pour que nos autorités vous donnent enfin les moyens de vous recentrer sur l'enfant et adopter de bonnes pratiques professionnelles, tant dans l'accompagnement que dans l'hygiène.**
- En effet, le protocole sanitaire prévoyait, notamment, 4 agents (3 auxiliaires de puériculture et 1 agent de crèche) pour 10 enfants maximum.

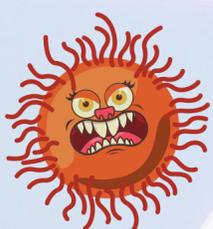


## PROTOCOLE SANITAIRE

- La CGT a veillé à l'application du guide ministériel, notamment concernant le taux d'encadrement (groupe de 10 enfants max.) et à ce que les agents soient maintenus sur un seul groupe pendant une semaine entière.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- La CGT a veillé obstinément à ce que chaque agent soit doté du matériel nécessaire à sa protection (masque, visière, gel hydro- alcoolique).



# AU NIVEAU LOCAL

## AGENTS DE CRÈCHE :

En 2018, la DFAM a créé le poste "d'agent de crèche". **La CGT s'y est opposé**, estimant qu'il s'agissait d'un «poste fourre-tout» qui impose une polyvalence extrême aux adjoints techniques comme aux auxiliaires de puériculture. Chacun perdant au final le sens premier de son travail.

L'expérience nous a démontré qu'il s'agissait en fait d'un doublement des missions et non d'une valorisation des compétences.

Sous notre pression, des groupes de travail ont été mis en place avec la Direction de la Famille afin de retravailler les missions de ce poste.

Il a été finalement acté **la disparition de cette fiche de poste dès la rentrée de septembre.**

Les adjoints techniques retrouveront leurs principales missions, tout en restant auprès des enfants lors "des temps forts". Cela leur tenait vraiment à cœur.

## AFFECTATION AGENTS DU POOL:

A sa création, les agents du pool étaient répartis chaque jour en fonction, exclusivement, du nombre d'agents absents sur la structure. Lors d'une réunion avec la Direction de la Famille, la CGT a démontré l'importance de prendre également en compte le nombre d'enfants réellement présents. La DFAM a retenu notre proposition et a mis en place des bornes connectées pour déterminer à l'instant T le taux d'occupation dans les établissements.

La CGT se félicite de ces avancées.

# AU NIVEAU NATIONAL

## LOI ESSOC ET LOI ASAP :

Depuis 18 mois, nous avons, ensemble, massivement manifesté contre la loi ESSOC qui permettait au gouvernement de prendre par ordonnances des dispositions, afin de réformer les modes d'accueil de la Petite Enfance avant mi-février 2020.

Cette néfaste réforme prévoyait, notamment, une augmentation du nombre d'enfants par professionnel-le-s, une diminution de la surface d'accueil, une augmentation du taux d'occupation des structures, la dégradation de l'accueil dans les MAM... . Le gouvernement n'y est toujours pas arrivé.

Cependant, la loi ESSOC ayant atteint son terme, le ministre, par le biais de l'article 36 de la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP), prolonge de 12 mois le délai d'habilitation permettant de prendre par ordonnances les mesures visant la réforme des modes d'accueil.

**Nous continuerons à nous battre à vos côtés pour empêcher que des décisions gouvernementales antidémocratiques mettent en péril la qualité de votre travail.**

## PASSAGE EN CATÉGORIE B :

Les conclusions du Ségur de la Santé font apparaître que les auxiliaires de puériculture, qui font partie de la Fonction Publique hospitalière, passeront en catégorie B en 2021. Pour la CGT, qui a toujours défendu la Fonction Publique dans son ensemble (Territoriale, Hospitalière et d'Etat), il est intolérable que cette revalorisation ne s'applique pas à toutes et tous!

La CGT exige le passage en catégorie B de tou.te.s les auxiliaires de puériculture!

**AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE, PUÉRICULTRICES, ASSISTANTES MATERNELLES, CAP PETITE ENFANCE, ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS, AUXILIAIRES DE VIE COLLECTIVE, PSYCHOLOGUES, ADJOINTS TECHNIQUES, ÉCONOMES, PRÉPARATRICES DE LIAISON FROIDE, PERSONNELS ADMINISTRATIFS...**

**AVANT, PENDANT ET APRÈS LA CRISE,  
LA CGT TOUJOURS À VOS CÔTÉS**



**VOUS NE VOULEZ PAS EN RESTER LÀ!  
ENSEMBLE DANS LE SYNDICAT, NOUS SERONS PLUS FORTS !**

**Je suis syndiqué,  
pourquoi pas vous ?**

**la  
cgt**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

À renvoyer au : SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR  
33, Avenue Jean Médecin - 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11 – syndicat.cgt@ville-nice.fr